



Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

*Le bilan-évaluation du COM
Sur les sites officiels
Les diplômes professionnels
Le réseau apprentissage
Les ressources mutualisées
La réponse apportée*

Le bilan-évaluation du contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour le développement et la modernisation de l'apprentissage



L'inspection générale des affaires sociales (IGAS), a dressé un bilan-évaluation du contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour le développement et la modernisation de l'apprentissage.

Il faut rappeler que les contrats d'objectifs et de moyens ont été mis en place, par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, afin de développer l'apprentissage.

L'objectif premier était pour fin 2009, d'amener à 500 000 le nombre d'apprentis au niveau national, soit + 40%. L'objectif n'a pas été atteint. En revanche, on peut constater que, fin 2007, le nombre d'apprentis était de 425 000 soit une augmentation de + de 15% par rapport à l'année 2004.

Il est constaté que :

La progression des effectifs concerne surtout les niveaux III et IV, le niveau V a vu sa part relative diminuer.

Les régions Nord-Pas de Calais, Ile-de-France, Aquitaine ont connu un développement important de leurs effectifs et ont fortement développé la carte des formations.

Les régions dont le taux des effectifs d'apprentis était important ont travaillé plus particulièrement l'axe qualitatif comme les pays de la Loire par exemple.

Les autres objectifs fixés par la loi concernent l'amélioration de la qualité de l'apprentissage (accompagnement des jeunes, augmentation du niveau des aides matérielles...).

La mission attire l'attention, sur un renforcement de l'effet de levier des contrats dont les objectifs n'ont pas été clairement définis au départ, tant sur un plan de quantité que de qualité. Certaines régions ont un nombre d'apprentis conséquent tandis que d'autres en ont moins ce qui amène aujourd'hui à déterminer les objectifs précis et quantifiables, pour cela deux scénarios sont possibles.

La mission constate que la mise en œuvre du principe d'appel à projet pourrait permettre aux régions d'adhérer aux objectifs que fixerait l'Etat.

Source : Rapport de synthèse de l'IGAS. La documentation française, 2009, 61p.

Le rapport est accessible sur le site de la documentation française :
http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=104000020&brp_file=0000.pdf

Sur les sites officiels

Le montant minimal du concours apporté par l'employeur d'un apprenti au CFA (ou SA)

L'arrêté du 18 janvier 2010, relatif au montant minimal du concours apporté par l'employeur d'un apprenti au centre de formation d'apprentis ou à la section d'apprentissage où est inscrit cet apprenti, a été publié au JO n°19 du 23 janvier 2010.

Il est précisé à l'article 1 que : « A défaut de publication dans la liste prévue à l'article R. 6241-3 du code du travail des coûts par apprenti, le concours mentionné à l'article 25-III de la loi du 24 novembre 2009 susvisée est fixé à 3 000 euros par apprenti inscrit dans un centre de formation d'apprentis ou dans une section d'apprentissage au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est due la taxe d'apprentissage. L'employeur doit se libérer de ce versement avant le 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'imposition ».

Pour consulter l'arrêté du 18 janvier 2010 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021725028>

La première répartition entre les régions des recettes attribuées en 2010 à la seconde section du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA)

L'arrêté du 19 janvier 2010 portant première répartition entre les régions des recettes attribuées en 2010 à la seconde section du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) au titre de la signature de contrats d'objectifs et de moyens visant au développement de l'apprentissage a été publié au JO n°21 du 26 janvier 2010 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021740939>

La réforme du lycée à la rentrée 2010



Luc Chatel a adressé aux parents d'élèves de troisième le 19 janvier 2010 un courrier dans lequel il présente les principes du nouveau lycée qui seront mis en place dès la rentrée 2010 pour la classe de seconde.

Les textes officiels qui rénovent le lycée d'enseignement général et technologique sont parus le 28 janvier 2010.

Les circulaires, et notamment la circulaire n°2010-010 du 29 janvier 2010 sur « la mise en place des stages de remise à niveau et des stages passerelles à compter de la rentrée 2010 », qui en précisent les modalités de mise en œuvre, sont parues au bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier-2010.html>

Pour tout savoir sur la réforme du lycée, consulter la page "La réforme du lycée" sur [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) : <http://www.education.gouv.fr/pid23519/la-reforme-lycee.html>

Pour lire la lettre de Luc Chatel du 19 janvier 2010 :

http://media.education.gouv.fr/file/01_janvier/47/4/Lettre-aux-parents-d_eleves-de-3e_135474.pdf

Le coût de l'éducation en 2008



La note d'information de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEEP) intitulée « *Le coût de l'éducation en 2008* » indique que, la France a consacré 129,4 milliards d'euros à son système éducatif, soit un niveau stable en euros constants pour la troisième année consécutive. Cela représente 6,6 % du PIB soit 2 020 euros

par habitant.

Pour consulter la note d'information 10.01 de janvier :

http://media.education.gouv.fr/file/2010/97/4/N11001_135974.pdf

Les diplômes professionnels

CAP

Cinq arrêtés relatifs aux enseignements généraux des certificats d'aptitudes professionnelles ont été publiés au journal officiel n°27 du 2 février 2010 :

- L'arrêté du 8 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E8BA3534E1DDA6E6DF9327CE588340B19.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000021773989&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id
- L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E8BA3534E1DDA6E6DF9327CE588340B19.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000021774014&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id
- L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E8BA3534E1DDA6E6DF9327CE588340B19.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000021774024&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id
- L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie - éducation civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E8BA3534E1DDA6E6DF9327CE588340B19.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000021774031&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id
- L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E8BA3534E1DDA6E6DF9327CE588340B19.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000021774041&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Les certifications professionnelles

L'arrêté du 14 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles a été publié au JO n°18 du 22 janvier 2010 :

Six certifications professionnelles allant du niveau IV au niveau III sont concernées.

- Secrétaire polyvalente
- Assistant(e) de maintenance et réseaux
- Technicien supérieur de laboratoire chimie, biologie, alimentation, santé, environnement
- Assistant de gestion
- Assistant(e) juridique
- Développeur d'applications multimédia.

Pour consulter l'arrêté du 14 janvier 2010 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021719788>

Le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France (MOF) »

L'arrêté du 22 décembre 2009, relatif aux groupes de métiers, aux classes et aux options au titre desquels le diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » peut être délivré, a été publié au JO n° 15 du 19 janvier 2010 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000021709219>

Le réseau apprentissage

La réunion de l'équipe nationale d'animation des ROP

Le compte rendu de la réunion de l'équipe nationale d'animation des ROP du 13 novembre 2009 est disponible pour les corps d'inspection dans la rubrique « les téléchargements » (<Informier les personnels d'encadrement de l'éducation nationale) du site Internet du CNRAA :

<http://www.cnraa.fr/telecharg/telecharg.php>

Académie de Strasbourg

Le journal des apprentis du CFA du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis, « La Voix des apprentis », permet de mettre en valeur les activités culturelles ouvertes aux apprentis.

Pour y accéder : http://www.lyc-mermoz-st-louis.ac-strasbourg.fr/spip/IMG/pdf/Journal_numero_14.pdf



Les ressources mutualisées

Apprentissage BTP

Au sommaire du numéro 163 de « Apprentissage BTP » édité par le CCCA-BTP en septembre 2009 :

- La rentrée 2009-2010 : les CFA se mobilisent
- Les échanges européens se multiplient
- La rencontre nationale des apprentis va se poursuivre sur le terrain.



Pour le consulter : [http://www.ccca-](http://www.ccca-btp.fr/upload/uploads/File/Dossier_de_presse/app163.pdf)

[btp.fr/upload/uploads/File/Dossier_de_presse/app163.pdf](http://www.ccca-btp.fr/upload/uploads/File/Dossier_de_presse/app163.pdf)

Pour consulter la brochure relative à la rencontre nationale des apprentis

des 13 et 14 mai 2009 : [http://www.ccca-](http://www.ccca-btp.fr/upload/uploads/File/RNA/164351_plaquette_RNA_basse_def.pdf)

[btp.fr/upload/uploads/File/RNA/164351_plaquette_RNA_basse_def.pdf](http://www.ccca-btp.fr/upload/uploads/File/RNA/164351_plaquette_RNA_basse_def.pdf)

Comment l'offre de formation influence l'insertion. Le cas du BTS informatique de gestion



Dans le numéro du Bref de novembre-décembre 2009, à travers l'exemple du BTS informatique de gestion, le CEREQ explique comment l'offre de formation influence l'insertion. Pour le télécharger :

<http://www.cereq.fr/pdf/b269.pdf>

Source : Dominique Maillard ; Patrick Veneau. CEREQ, Bref n° 269, novembre-décembre 2009, 4 p.

Espace de téléchargement pour les CFA. Conseil régional du Nord-Pas de calais

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais propose, dans la rubrique apprentissage, un espace dédié aux CFA leur permettant de télécharger de nombreux formulaires et documents très utiles à leur fonctionnement :

<http://www.nordpasdecalais.fr/apprentissage/espaceCFA.asp>



Guide de la région centre. Année scolaire 2009-2010



La région Centre propose un guide qui aborde le quotidien des lycéens, apprentis et étudiants : scolarité, formation, activités accessibles dans la région et structures mises en place par le conseil régional.

Pour le découvrir :

<http://www.jeunesocentre.fr/images/stories/guide-jeunes/guide-jeunes-2009-2010.pdf>

Guide de l'apprentissage Rhône-Alpes. Année scolaire 2009-2010

Au sommaire du guide de l'apprentissage de la région Rhône-Alpes :

- L'apprentissage : mode d'emploi
- Les diplômes par domaine professionnel
- Les centres de formation d'apprentis
- Les diplômes par niveau de formation.



Pour le télécharger :

http://www.rhonealpes.fr/uploads/Document/4f/WEB_CHEMIN_3921_12432_45719.pdf

Guide du maître d'apprentissage. Pour une réussite des jeunes et des entreprises en Aquitaine

La région Aquitaine propose, aux maîtres d'apprentissage, un guide présentant l'essentiel des informations utiles dans la réussite de leur fonction.



Pour le télécharger : <http://aquitaine.fr/IMG/pdf/52452-GuideMaitre09-w.pdf>

Le bulletin d'informations du centre régional de ressources pour l'apprentissage (CRERA). Académie de Toulouse

Le webzine n°44 de janvier/février 2010 porte sur les thèmes suivants :

- La 41^{ème} édition des olympiades des métiers
- L'information autour du handicap invisible
- Les mathématiques sciences en bac pro 3 ans
- La formation des maîtres d'apprentissage de l'Aveyron sur les thèmes suivants : réglementation, temps spécifiques de l'alternance, outils de liaison, évaluation, la transmission du savoir ainsi que de la psychologie de l'adolescent.
- Le DVD « projet pluridisciplinaire en classe de CPA » au CFA CM de Foix.

Pour consulter le n°44 de janvier/février 2010 :

<http://www.crerat.fr/Accueil/Creinfos/tabid/153/language/fr-FR/Default.aspx>



La réponse apportée

Un apprenti peut-il être inscrit dans un CFA qui n'est dans le même département ou la même région que son entreprise ?

OUI. Le code du travail précise que l'entreprise choisit le CFA où il inscrit son apprenti. Toutefois le code du travail prévoit que la convention de création d'un CFA doit définir l'aire de recrutement de ses apprentis. Le conseil régional dont relève le CFA peut décider que des dérogations à l'aire de recrutement soient accordées par le recteur ou l'autorité compétente.

Textes de références : L 6223-2 et R 6232-7 du code du travail.

Source : L'apprentissage en questions. Des réponses pour administrer, former et décider, 2009, p. 84.



CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Date de parution : le 15 de chaque mois

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditorial : Pascal Rault

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : <http://www.cnraa.fr>